

Agen, jeudi 21 avril 2011

## DOSSIER DE PRESSE

### Un budget ambitieux mais réaliste pour aménager le Lot-et-Garonne de demain

Pour la troisième année consécutive, Pierre Camani et son équipe présentent un projet de budget 2011 réservant une place prioritaire aux investissements et permettant la mise en place de nouvelles mesures en faveur de la population et du territoire grâce à une gestion saine et solide fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La majorité, depuis son arrivée à la tête du Conseil général, s'est en effet efforcée d'assainir la situation financière, en répondant à plusieurs priorités et problématiques :

- **Gérer efficacement et raisonnablement ses finances**

Alors que de nombreux départements sont dans une situation financière critique, la majorité est parvenue depuis trois ans à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en veillant à ne pas altérer la qualité du service. Cette année, les dépenses de fonctionnement (qui comprennent en majeure partie les dépenses d'action sociale) sont reconduites à euros constants (elles n'augmentent pas plus que l'inflation). Cela permet de préserver des marges de manœuvre pour mettre en œuvre des politiques d'intérêt général où chaque euro dépensé est un euro utile.

- **Privilégier l'auto-financement**

Afin de ne pas endetter les générations futures, le Département privilégie l'auto-financement : le taux d'endettement est ainsi passé sous la barre moyenne de celui des Départements de France. La majorité refuse la facilité d'un endettement excessif car les emprunts d'aujourd'hui sont toujours la dette de demain et les impôts d'après demain.

Simultanément, le Conseil général choisit de ne pas augmenter les impôts directs pour préserver le pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais.

- **Maintenir un haut niveau d'investissement**

Pour rattraper les retards accumulés en matière d'infrastructures routières, de rénovation des collèges, et pour anticiper les besoins de demain, le Conseil général a choisi de maintenir un fort niveau d'investissement. Il est indispensable de poursuivre les opérations permettant d'aménager, d'équiper et de développer les territoires.

- **Renforcer les solidarités**

Pour soutenir les Lot-et-Garonnais les plus fragiles, le Conseil général reconduit son effort en faveur de l'enfance et des familles, des personnes âgées, de l'insertion...

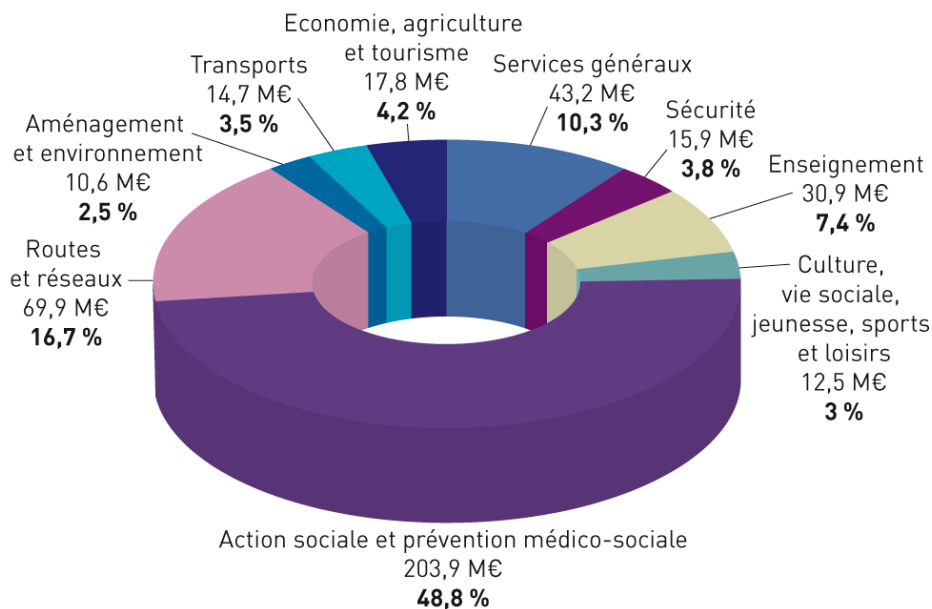
Parallèlement, il mène des actions volontaristes pour améliorer le quotidien des Lot-et-Garonnais et leur offrir un bouclier social : soutien à la démographie médicale, mesures en faveur des éleveurs en difficultés, politique de soutien du logement...

## Le budget 2011 en chiffres

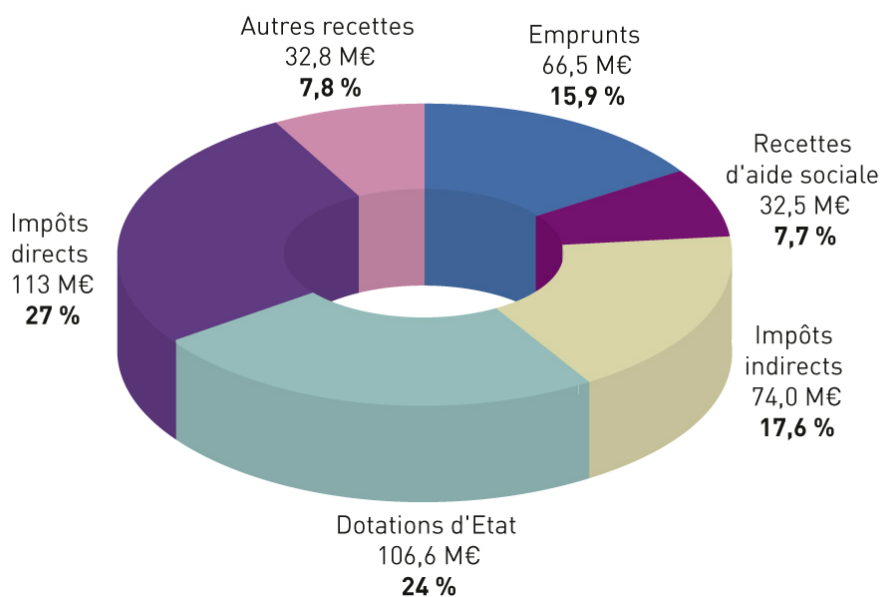
**Budget global : 419,5 M€**

- **Budget de fonctionnement : 298,26 M€**
- **Budget d'investissement : 121,24 M €**

### Dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement : 419,5 M€



### Recettes réelles : 419,5 M€



## Des projets d'avenir pour renforcer l'attractivité du département

### 1. Un dispositif de prise en charge partielle des coûts d'installation d'une solution haut débit par satellite

Afin de résorber les dernières zones blanches ADSL (environ 5 % des 2 500 abonnés au réseau Wimax), le Conseil général a confié à une société spécialisée la conception, la construction et l'exploitation d'un réseau de communication électronique à haut débit sur 3 des 5 pays du département. Entre 2009 et 2010, près de 120 sites Wimax ont été aménagés et assurent aujourd'hui la couverture de la quasi-totalité des zones blanches. Mais certaines zones isolées subsistent, et de ce fait certains foyers n'ont toujours pas accès au haut débit.

Une alternative par le satellite permet à ces Lot-et-Garonnais de bénéficier d'Internet haut débit, à condition de prendre en charge les coûts d'installation du dispositif évalué à 600 €, matériel et installation compris.

**Le Conseil général financera à hauteur de 25 % le coût de l'installation, soit une aide forfaitaire de 150 €.**

### 2. Le Schéma départemental d'aménagement numérique

Afin de s'assurer la couverture en très haut débit du Lot-et-Garonne, le Conseil général a établi un Schéma départemental d'aménagement numérique (Sdan 47), en optant pour une desserte en fibre optique. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la loi pour lutter contre la fracture numérique (adoptée en décembre 2009) et constitue un gage d'équité sociale, de performance économique et d'attractivité du territoire.

#### Objectifs

- Connecter 60 % des Lot-et-Garonnais au très haut débit d'ici 10 ans
- Compléter la couverture progressivement à l'horizon 2035
- Obtenir les aides publiques accordées dans le cadre de la mise en place d'un Sdan.

En effet, le coût de cet ambitieux projet est considérable : 120 M€ sur dix ans, soit 12 M€ par an. Il est donc essentiel d'obtenir des aides, notamment de l'Etat qui devrait s'engager à prendre en charge les 2/3 des fonds publics à mobiliser pour le déploiement du très haut débit. Si rien n'est encore acté du côté de l'Etat (ces préconisations ayant été faites par le sénateur Maurey dans un rapport remis au Gouvernement fin 2010), le Conseil général souhaite anticiper sa participation, ainsi que celle des autres collectivités concernées, estimée à 4 M€. Dans cette optique, le Sdan préconise la création d'un syndicat d'aménagement numérique, qui regrouperait les divers financeurs institutionnels tels que le Département, les Communautés de communes et d'agglomérations. La Région et le Syndicat départemental d'électricité et d'énergie pourraient également adhérer à ce syndicat.

Afin de ne pas prendre de retard dans ce projet structurant pour l'avenir du Lot-et-Garonne, le Conseil général planifie un programme de 6,6 M€ sur 5 ans, permettant de développer les premières actions du Sdan, et s'engage à rassembler tous les partenaires dans un syndicat mixte dans les plus brefs délais.

### 3. La création d'un régime d'aide pour les internes en stage chez les médecins généralistes de Lot-et-Garonne

Afin de lutter contre la désertification médicale et dans un souci d'assurer dans les années à venir la présence d'un médecin près de chaque Lot-et-Garonnais, le Conseil général a adopté un plan d'actions pour favoriser l'attractivité du département et y adapter la pratique de la médecine actuelle.

Après l'enveloppe allouée à la création de maisons de santé pluridisciplinaires (enveloppe de 2 M€), le Département adopte un régime d'aide pour les internes en stage chez un médecin généraliste lot-et-garonnais. **Chaque stagiaire se verra attribuer, sous certaines conditions, une aide au logement (plafonnée à 400 € par mois) et un forfait pour la mobilité (100 € par mois) pendant la durée de son stage (6 mois).**

Cette nouvelle mesure devrait favoriser la venue des internes en Lot-et-Garonne, souvent confrontés à des problèmes logistiques lorsqu'ils souhaitent effectuer leur stage, notamment en zone rurale.

#### 4. La politique départementale en faveur des milieux naturels

Dans le cadre de sa politique de sauvegarde des sites naturels, le Conseil général met en place pour protéger les espaces et sites naturels ouverts au public, les paysages, les habitats naturels. En 2010, le Département a ainsi encouragé les gestionnaires d'espaces naturels, les collectivités et les associations à entreprendre des démarches de préservation de leur patrimoine naturel, grâce à un soutien financier.

A la suite de cette première initiative, en concertation avec les acteurs concernés, le Conseil général a choisi de labelliser certains sites. Tous se sont d'abord entendus sur la signification d'un Espace naturel sensible (ENS) : espace à caractère naturel qui se caractérise par son fort intérêt écologique et paysager, sa fragilité, les menaces qui pèsent sur ledit site et la nécessité de mener des actions de sauvegarde.

Conformément à cette définition, six sites lot-et-garonnais reçoivent ainsi la labellisation ENS, à savoir :

- le « moulin de la ville » à Tombebœuf
- le Pech de Pastur à Pinel-Hauterive
- le verger aux tulipes de Villebramar
- la combe Galdou à Puymirol
- la réserve naturelle nationale de l'étang de la Mazière
- la réserve nationale de la frayère d'Alose.

Dans la lignée du travail pour définir les ENS, le Conseil général travaille à l'élaboration d'un plan d'actions en faveur des zones humides, soucieux encore une fois de préserver les espèces animales et végétales qui y sont recensées.

## Autres dossiers du Budget primitif 2011

- **Etude pour la politique des points d'arrêt de transports scolaires**

Sécuriser les quelque 4 040 points d'arrêt figure parmi l'une des préoccupations du Conseil général. Le Département a déjà mis en place plusieurs mesures pour renforcer la sécurité des 11 500 élèves transportés quotidiennement (dotation de gilets jaunes aux enfants, ceintures de sécurité et bandes réfléchissantes pour les bus, prévention avec l'opération EVABUS pour évacuer le plus rapidement un bus en cas d'accident...)

Si deux régimes d'aide existent pour sécuriser les aires d'arrêt des établissements scolaires, le Conseil général souhaite étendre cette politique de mise en sécurité à tous les points d'arrêt, notamment le long des routes départementales. C'est pourquoi il lance une étude afin d'uniformiser la politique des points d'arrêt, avec une mise en œuvre opérationnelle à l'horizon 2013.

- **Tarif horaire de l'aide à domicile**

L'aide à domicile est un dispositif particulier sollicité par les personnes âgées et/ou handicapées. En effet le vieillissement de la population tend à développer ce type de service. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) permettent de prendre partiellement en charge le coût de l'aide à domicile. Mais les associations d'aide à domicile rencontrent beaucoup de difficultés à équilibrer leurs comptes, d'autant que jusqu'en 2008, le soutien financier du Département était l'un des plus bas en France.

Depuis l'arrivée de la majorité, l'aide forfaitaire versée aux associations d'aide à domicile a été revalorisée à trois reprises (passant de 16,10 € à 17,50 €) et le Conseil général a également mis en place une avance de trésorerie pour les fédérations FASSAD ET ADMR.

Dans le cadre de cette politique le Département décide une nouvelle fois de revaloriser le taux horaire de l'aide ménagère qui atteindra désormais 17,80 € de l'heure. Malheureusement, la suppression par le gouvernement de certaines exonérations sur les charges sociales concernant le personnel administratif des associations d'aide à domicile vient altérer la portée de cette mesure nouvelle.

- **Accompagnement aux actions publiques de soutien à l'artisanat et au commerce**

Jusqu'à ce jour, les opérations collectives destinées à dynamiser l'artisanat et le commerce étaient susceptibles de mobiliser plusieurs régimes départementaux. Afin de rendre plus lisible sa politique de soutien à l'artisanat et au commerce, le Conseil général met en place un dispositif unique d'accompagnement des opérations publiques de développement artisanal et commercial. L'apport du Département variera de 40 000 à 60 000 € selon le montant des travaux engagés.

- **Schéma départemental de signalisation touristique**

Après avoir défini les objectifs en termes de signalisation touristique, le Conseil général souhaite améliorer sa visibilité et sa lisibilité afin de renforcer l'identité lot-et-garonnaise, le tout en réduisant l'impact environnemental et en anticipant les besoins de gestion et maintenances des équipements.

Cette démarche permettra de limiter le nombre de panneaux le long des routes, d'actualiser les informations et d'uniformiser les équipements entre les divers partenaires (Département, Pays, Communauté de communes...). La priorité sera donnée entre autres aux aires d'accueil d'entrée du département et aux sites touristiques...Le projet E-tinérance touristique, récemment retenu dans le cadre de l'appel à projets lancé par la DATAR dans le cadre des Pôles d'excellence rurale, prenant en compte les besoins des nouvelles technologies d'information et de communication s'intègre dans le projet global.

Un cabinet d'études sera prochainement mandaté pour réaliser les éléments graphiques, qui seront ensuite déclinées sur l'ensemble du département.

## Financement des travaux de la LGV Tours-Bordeaux

### **Développement du transport ferroviaire et arrivée de la grande vitesse : un objectif partagé**

Le développement des transports ferroviaires est aujourd'hui indispensable, qu'il s'agisse du transport de voyageurs ou de fret, pour des raisons économiques, de préservation de l'environnement, de sécurité ou d'amélioration des dessertes et donc d'aménagement des territoires. A ce titre, le développement de la grande vitesse est un objectif important, notamment pour rendre plus attractif ce mode de déplacement par rapport à la route ou à l'avion.

### **Le dossier Tours-Bordeaux, un dossier spécifique**

La mise à grande vitesse du tronçon Tours-Bordeaux est un élément spécifique du projet de création de la ligne à grande vitesse Sud-Europe Atlantique (LGV SEA) qui comporte 4 tronçons distincts (Tours-Bordeaux, Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Espagne et Poitiers-Limoges)

Le rapport soumis au vote ne concerne que ce tronçon, c'est à dire la création de 300 km de nouvelle ligne à grande vitesse entre Tours et Bordeaux permettant un gain de temps de l'ordre de 50 minutes pour rejoindre Paris et la libération de nouvelles capacités sur la ligne existante pour le fret et les TER.

### **Participation financière du Conseil général à la mise à grande vitesse du tronçon Tours-Bordeaux : un investissement nécessaire, limité, encadré et supportable par la collectivité**

Il est anormal que les collectivités financent des projets structurant nationaux. Néanmoins, sans le concours des collectivités locales, ce projet ne verra pas le jour ou sera grandement fragilisé. Ainsi, par pragmatisme, et parce que la mise à grande vitesse du tronçon Tours-Bordeaux contribuera incontestablement à renforcer l'accessibilité et l'attractivité de notre département, à faciliter la mobilité, à contribuer au développement durable, la participation du Département, aux cotés des 42 autres collectivités concernées, est indispensable.

Il s'agit en outre d'un investissement financièrement supportable : il représente une annuité d'emprunt de 1,2 M€ par an, soit 0,9 % du budget d'investissement annuel du Département.

Enfin, des garanties financières ont été obtenues par le Département auprès de l'Etat (outils financiers spécifiques de financement, clause « retour à la bonne fortune » permettant l'intéressement des collectivités aux résultats financiers...)

En participant au financement du tronçon Tours-Bordeaux, le Conseil général, tout comme il l'a fait pour le dossier de la mise à 2 X 2 voies de la RN 21, fait preuve de responsabilité en privilégiant l'efficacité et la satisfaction des besoins des populations aux polémiques et débats stériles.

### **La participation du Conseil général à la mise à grande vitesse du tronçon Tours-Bordeaux : un soutien déjà voté par l'Assemblée départementale**

Le conseil général de Lot-et-Garonne a déjà voté par 2 fois sa participation au tronçon Tours-Bordeaux : par délibérations du 25 juin 2007 et du 5 novembre 2008.

### **Projet de création d'une LGV Bordeaux-Espagne et Bordeaux-Toulouse : où en est-on ?**

En ce qui concerne ces 2 dossiers, distincts de la mise à grande vitesse du tronçon Tours-Bordeaux, le Conseil général réaffirme sa position à l'occasion de la session: les élus ne prendront position que lorsque seront connues :

- les conclusions de l'étude comparative, actuellement conduite par l'association Alternative LGV et co-financé par le département ;
- le coût exact des travaux d'aménagement de ces branches et la clef de répartition du financement définitivement arrêtée ;
- des engagements précis s'agissant du tracé définitif et du nombre d'arrêt prévus à la gare LGV d'Agen.

#### Contacts presse :

**Jean-François Durante, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / [jfdurant@cg47.fr](mailto:jfdurant@cg47.fr)

**Véronique Détery, Attachée de presse**

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / [vedelery@cg47.fr](mailto:vedelery@cg47.fr)

**LOT-ET-GARONNE**

Conseil général

